

LA "MERVEILLEUSE CITE-JARDIN" DES CHEMINOTS DE TERGNIER

par S. RENAUDIN



La cité de Tergnier.

Mieux que le relèvement des ruines de la guerre : une recreation complète et parfaite. Les cités-casernes font places à des cités-jardins. La véritable amélioration matérielle et morale du sort des travailleurs. Une telle oeuvre sociale ne trouvera-t'elle pas d'imitateurs chez les grands industriels du Nord ?

(Je sais tout - Avril 1926)

En 1917, TERGNIER est systématiquement détruite par l'envahisseur. Seules quatre habitations de la rue des Prés-Bains protégées par le talus du chemin de fer échappent par miracle à la destruction.

La guerre terminée, le premier souci de la compagnie des chemins de fer du Nord fut de rétablir les lignes et de reloger le personnel. Or il fallait loger dans une région détruite près de 2000 familles.

Au lieu de se borner à compter sur la reconstruction des villes, ce qui eût d'ailleurs demander trop de temps et, par suite, eût été préjudiciable à une rapide remise en exploitation du réseau, la compagnie décida de donner elle-même à son personnel le logement dont il avait besoin. Et c'est ainsi que fut entreprise l'oeuvre à coup sûr la plus belle et la plus vaste qui ait jamais été accomplie à ce point de vue.

Ces initiateurs, au premier rang desquels il convient de citer M. Javary directeur de la compagnie et M. Dautry ingénieur de la voie, ne se bornèrent pas à faire surgir des ruines un nombre plus ou moins grand de maisons ; mais tout d'abord ils réalisèrent sur leurs propres plans, un immense programme de reconstructions.

Non contents de procurer un foyer à la population, ils voulurent encore que cette population y trouvât ses aises qu'elle pût y jouir des meilleures conditions d'hygiène et de confort, que la santé physique et morale des habitants y fût assurée, que les intérieurs fussent agréables à voir et parfaitement adaptés aux besoins de chacun, en sorte que le cheminot après avoir fourni un travail meilleur et mieux supporté fût retenu auprès des siens, sans être tenté d'aller chercher à l'estaminet ou ailleurs des plaisirs déprimants et dangereux.

Sur d'immenses terrains dévastés par la guerre, la compagnie du Nord a édifié de véritables villes neuves, des cités-jardins. Ainsi sont nées les cités de ST QUENTIN, de LONGUEAU, de TERGNIER.....

Ce village, que l'on nomme "cité des cheminots" est bâti sur le territoire de trois communes (TERGNIER, QUESSY, VOUEL), la plus importante lui a donné son nom. En plus de ses quatorze cents maisons, toutes éclairées à l'électricité et munies d'eau sous pression, ainsi que des canalisations pour l'évacuation des matières usées, la cité a aussi son bureau de poste, son école, une infirmerie, un parc avec pièces d'eau et un stade.

Les types de maisons sont très divers. On en compte une centaine. Cette diversité constitue l'attrait et évite l'ennui que donne l'uniformité des corons. M. Le Trocquer, Ministre des Travaux Publics qui inaugura la cité un Dimanche de cet été (1922) souligna fort justement cette conception heureuse dans l'allocution qu'il prononça à cette occasion.



Parcourons rapidement la petite ville si propre, si coquette, Rues et avenues sont recouvertes de terre de fosse rouge, qui les fait solides et planes, et qui leur donne une belle teinte brique foncée entre la double ligne plus claire de leurs trottoirs. Quelle grâce et quelle fantaisie dans toutes ces maisons. Chacune est entourée de son jardin. Ainsi la cité-jardin semble toute entière un immense parc rempli de fleurs, de légumes et d'arbres verdoyants. Que nous sommes loin des mornes régions industrielles du Nord, de leurs noirs corons et de leurs cités-casernes.

Chaque logement se compose, d'une salle commune, d'une chambre à coucher pour les parents, d'une chambre pour les garçons et d'une autre pour les filles. Les familles plus nombreuses disposent d'une ou deux chambres supplémentaires.

Pour édifier ces villas, on a utilisé l'aggloméré de sable ou de gravier et quelquefois la brique.

Quand aux "services publics", rien n'a été oublié : écoles, salle de réunion, bains-douches, crèche ... tout y est aménagé suivant les méthodes les plus modernes (de 1922 ... !) et on peut en dire autant des grandes installations spéciales de l'eau, de la voirie, des eaux usées ...

Un conseil d'administration s'occupe de la direction et de l'organisation de chaque cité. Il est composé de membres désignés par la compagnie, parmi lesquels est choisi le président, et de huit délégués élus au scrutin secret par les ouvriers. Le vice-président est choisi parmi ces derniers. Les élections sont faites pour trois ans. Chaque administrateur a un rôle bien déterminé à remplir. L'un veille à la répartition des maisons, l'autre à leur entretien, un troisième contrôle l'exploitation des bains-douches ... en somme l'organisation est parfaite.

Les administrateurs qui sont choisis parmi les hommes d'ordre et d'initiative, sont fiers de la prospérité comme de la bonne tenue de leurs cités.

Dans chaque cité, une société coopérative a mission de ravitailler la population. Elle évite aux ménagères les longues courses à la ville, tout en leur permettant de réaliser de réelles économies. La coopérative est gérée par un conseil d'administration de dix membres élus. Une commission de trois membres contrôlent les comptes.

Dans les cités, les sociétés sportives et musicales se piquent d'émulation. C'est une façon saine et agréable d'occuper ses loisirs et de se rendre utile à soi-même et aux autres membres de la collectivité.

(D'après l'almanach illustré du "Petit Parisien" 1922 et "Je sais tout" d'avril 1926.)

